

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/SERVICE URBANISME / POLITIQUE DE LA VILLE/SECTEUR URBANISME

ARR2021_ 0082

ARRÊTÉ**OBJET : NUMÉROTATION DU PROGRAMME IMMOBILIER RÉALISÉ PAR LE GROUPE SNC THETA PROMOTION, AU 60 COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186)**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le décret n°55-22 du 04 janvier 1955, modifié, portant réforme de la publicité foncière,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la voirie routière,

VU le permis de construire n° PC 077.337.17.0005 accordé le 21 juillet 2017 au Groupe SCN THETA PROMOTION, représenté par Monsieur TESSEYDOU Dominique, pour la construction d'un programme immobilier de 113 logements collectifs,

VU la demande en date du 4 décembre 2020 du Groupe SNC THETA PROMOTION d'obtenir un numérotage pour l'adresse du programme « Le jardin de Beauvoir »,

CONSIDERANT que le programme immobilier comprend un (1) bâtiment situé sur le Cours des Roches, sur l'Allée Simone de Beauvoir et sur l'Allée Roland Barthes,

CONSIDERANT qu'il convient d'attribuer un (1) numéro de voirie à chaque entrée,

ARRÊTE

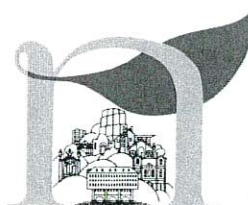
ARTICLE 1 : Trois (3) numéros de voirie sont affectés pour les entrées du programme immobilier réalisé par le groupe SNC THETA PROMOTION , comme suit et tels que reportés sur le plan annexé au présent arrêté :

- Entrée du bâtiment cage A : n° 60 Cours des Roches
- Entrée du bâtiment cage B : n° 2 Allée Roland Barthes
- Entrée du bâtiment cage C : n° 3 Allée Simone de Beauvoir

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise à/au(x) :

- M. le Préfet de Seine-et-Marne,
- Mme le directeur général des services,

1/2



Suite de l'arrêté n° ARR2021_
 Portant « NUMÉROTATION DU PROGRAMME IMMOBILIER RÉALISÉ PAR LE GROUPE SNC THETA PROMOTION, AU 60 COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186) »

- Le Groupe SNC THETA PROMOTION,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- Service du cadastre de Meaux,
- La Poste (bureau de Noisiel - Le Lizard, bureau de Noisiel - Cité Menier, COA de Montbéliard),
- Commissariat de Police du Val Maubuée,
- Service d'Incendie et de Secours de Lognes,
- la Direction Départementale des Territoires (DDT) - Service Territorial Nord,
- L'INSEE Champagne Ardennes,
- Centre des Finances publiques de Marne-la-Vallée,
- Véolia,
- Orange,
- ENEDIS
- SIETREM,
- Institut Géographique National,
- Services Techniques,
- La Police Municipale,
- Service Urbanisme,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 16 AVR. 2021

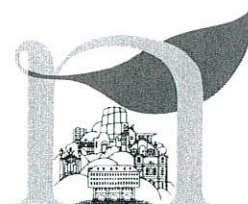


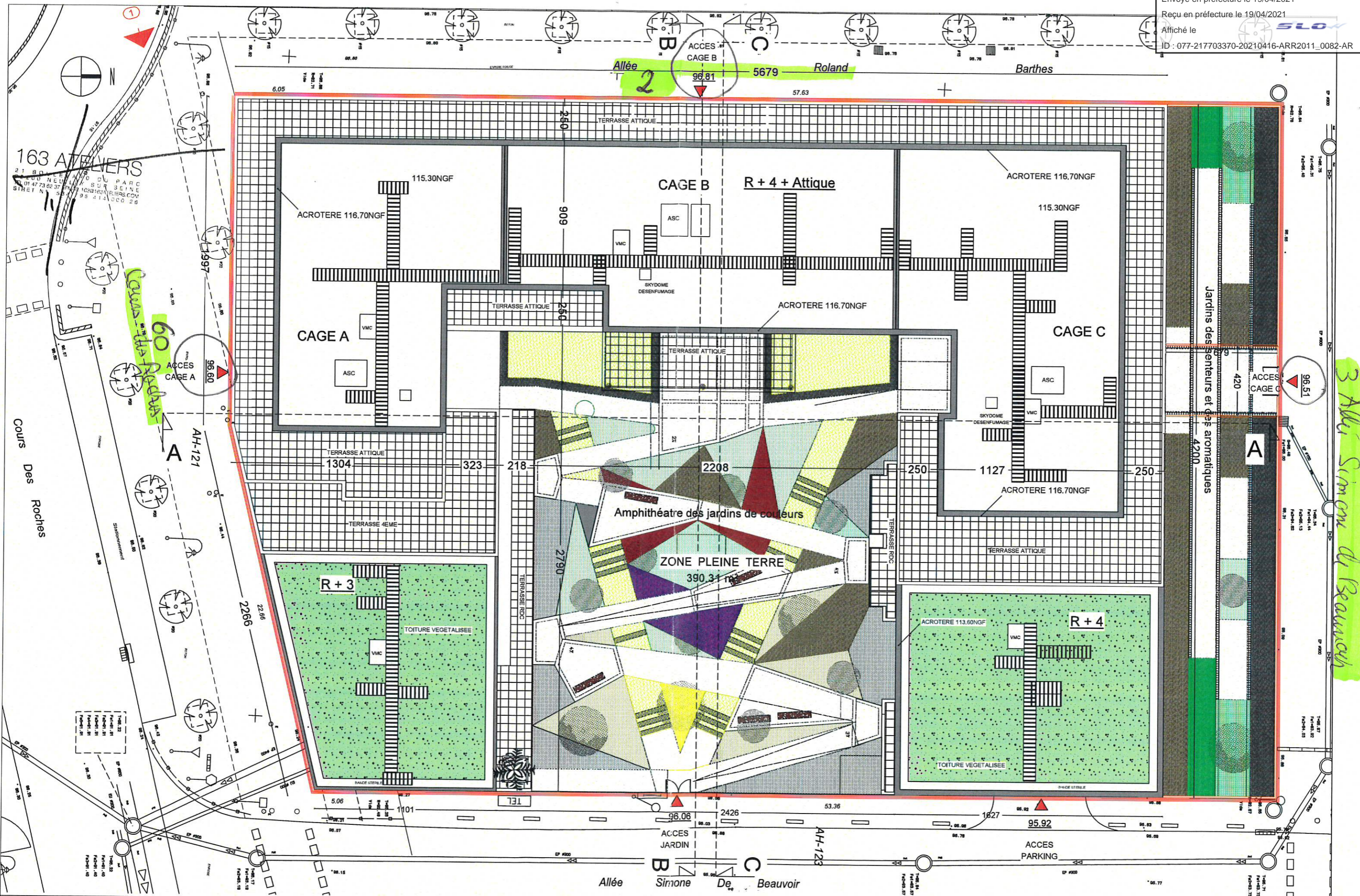
Le Maire

Mathieu VISKOVIC

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 19 AVR. 2021
 Affiché en Mairie le 19 AVR. 2021
 Publié au Recueil des Actes Administratifs le 19 AVR. 2021
 Notifié le 19 AVR. 2021





163 ATELIERS
 21 BOULEVARD DU PARC
 92200 NEUILLY SUR SEINE
 TEL 01 47 73 62 37
 EMAIL 163@163ATELIERS.COM

Cours Des Roches

3 Allée Simone de Beauvoir

Construction de 113 logements
 Cours des Roches
 77186 NOISIEL

163 ATELIERS
 21 BOULEVARD DU PARC 92200 NEUILLY SUR SEINE
 TEL 01 47 73 62 37 EMAIL 163@163ATELIERS.COM

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
 50 ROUTE DE LA REINE 92773 BOULOGNE-BILLANCOURT

PLAN DE MASSE
 ETAT PROJETE

Affaire : 17-04
 Date : MAI 2017
 Echelle : 1/200

163
 ATELIERS
 EMETTEUR

PERMIS DE CONSTRUIRE
 PHASE

PC 2.1
 INDICE